

**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Accusé de réception en préfecture  
034-213401094-20170621-44-2017-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2017  
Date de réception préfecture : 27/06/2017

**Séance du 21 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, et le vingt et un juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mmes DUMOULIN Mary-Andrée - FELIX Maryse - FLAMENT Chantal - THOUREL Lucette  
MM. ALLEMANY Christian - FOREZ Daniel - PAGEOT Emmanuel

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme JOURDAN Agnès donne procuration à M. FOREZ Daniel

Membres absents : Mmes GALZY Isabelle - GARRIGUE Sandrina - PAILLES Pilar  
MM. BERTHOMIEU Michel - MARTINEZ Nicolas - SOULIE Christophe

Secrétaire de séance : Mme THOUREL Lucette est nommée secrétaire de séance.

**44/2017 - Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme entre la communauté de commune les Avant-Monts et la commune de Gabian**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°28/2015 du 2 juin 2015 décidant de la délégation de l'instruction des demandes d'urbanisme et d'actes relatifs à l'occupation du sol à la communauté de communes les Avant-Monts du Centre Hérault.

Vu la fusion au 1<sup>er</sup> janvier des communautés de communes Avant-Monts du Centre Hérault et Orb et Taurou et l'adjonction des communes d'Abeilhan et Puissalicon par arrêté Préfectoral n°2016-1-942 de septembre 2016.

Vu les modifications apportées à la convention du 13 avril 2015, il conviendrait de signer la nouvelle convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme.

**LE CONSEIL**

Oui l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la nouvelle convention régissant les principes de ce service entre la commune de Gabian et la communauté de communes les Avant-Monts.

**AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à ce dossier (avenants,...) et à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE MAIRE,  
Francis BOUTES

